

DOSSIER p. 4

MÉDIAS: À NOTRE ESPRIT CRITIQUE !



MÉMOIRE
150 ans du Foyer p.14

ZOOM
Sur nos assiettes p.16

HOMMAGES
À Rita et à Thérèse p.21

SOMMAIRE

- 3 L'édito :**
**Pas question de nous défausser
de notre responsabilité**
Grace Gatibaru, pasteur

DOSSIER

Médias : à notre esprit critique !

- 4 Liberté de la presse et démocratie
outre-Atlantique**
Frédéric Bompaire
- 7 En France**
Frédéric Bompaire
- 10 Pour aller plus loin**
Anne Deysine
- 12 Mes nuits sur les réseaux sociaux**
Florence Vielcanet
- 14 150 ans du Foyer**
Florence Arnold-Richez,
d'après le Mémoire de Catherine Regojo
- 16 Reprendre la main sur nos assiettes**
Evelyne Boulongne
- 20 Culture**
Florence Arnold-Richez, Grace Gatibaru
- 21 Hommages à Thérèse Pinet et Rita Bagot**
Grace Gatibaru, L'équipe des Miettes
- 23 Agenda**
- 24 Immigrés, réfugiés**
Stephen Sweig

L'Ami du Foyer de Grenelle

est une publication
du Foyer de Grenelle
17, rue de l'Avre, 75015 Paris
Téléphone : 01 45 79 81 49
Télécopie : 01 45 79 72 21
E-mail : journal@foyerdegrenelle.org
Internet : www.foyerdegrenelle.org

Compte : Foyer de Grenelle
Société Générale Paris-Grenelle
RIB : 30003 03490 00050260266 55
IBAN : FR76 3000 3034 9000 0502 6026 655
BIC : SOGEFRPP

Cinq numéros par an

Le numéro : 5 euros

Abonnements :

France : 20 euros

Étranger : 40 euros

Abonnement de soutien : 30 euros et plus

Règlement par chèque à l'ordre de :

Foyer de Grenelle (indiquer au dos : Amiduf)

Pour l'abonnement, établir un chèque
séparé de celui de la cotisation et des dons

À noter : les membres de l'Association reçoivent
l'AMIDUF et peuvent soutenir le journal par un
don spécifique (en précisant AMIDUF).

Comité de rédaction :

Florence Arnold-Richez, Frédéric Bompaire,
Bernard Brillet, Grace Gatibaru, Alain Kressmann,
Florence Vielcanet, Anne-Lise Häcker

Relectures : Géraldine Dubois de Montreynaud

Maquette : Véronique Dauce

ISSN : 1954-3468

Imprimerie Siaz
41 rue Maufoux
21200 Beaune

Directrice de la publication :

Grace Gatibaru



Ensemble & Différents
L'une des fraternités de
la Mission Populaire
Évangélique de France

n°419 - mars - avril - 2026

Tirage 1 000 ex.

ILLUSTRATIONS : Couverture : Conçue par I.A ; p. 8 : Shutterstock ; p. 7,12 : Freepick ; p. 13 : Créé par I.A ;
autres illustrations : DR :



Pas question de nous défausser de notre responsabilité !

Il était une fois un couple qui vivait dans le **Gan Eden**, autrement dit **le paradis**, en harmonie avec la nature et avec son Dieu. La communication entre tous était excellente, la confiance régnait. Un beau jour, un autre habitant de ce jardin lui a rendu visite. Madame l'a accueilli sans compter son temps. Ils ont parlé, de tout et de rien, mais ont surtout fait une lecture assez libre de la **Charte du vivre-ensemble** dans ce lieu, édictée par Dieu. Le visiteur s'en est allé, mais il avait embrouillé l'esprit de Madame. Dieu, qui passait dire bonjour au couple chaque soir, l'a trouvé dans une profonde confusion : Monsieur expliquait que la genèse du trouble dans ce paradis, c'était Lui, Dieu, qui lui avait présenté une pareille épouse. Et Madame, elle, pointait un doigt accusateur sur le visiteur ! On ne sait comment Madame s'est laissé influencer par celui-ci au point de se mettre à modifier, unilatéralement, certaines clauses de cette charte, ni pourquoi Monsieur, n'a pas cherché à faire le point avec Dieu, avant d'adopter la lecture de Madame. Le jardin était régi par la Charte, « source première d'information ». À force de la mettre en doute, elle a fini par être dénaturée. Conséquence, dramatique, de cette irréflexion, pour le couple et son visiteur : ils ont été tous les trois chassés de ce havre de paix. Et la confiance et l'harmonie ont été brisées pour la postérité.

Les enfants connaissent bien **le jeu de récré du téléphone** où un message, transmis oralement de personne à personne, est déformé au fil des transmissions. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un nombre incalculable d'informations, transmissibles à l'infini, mises à jour quasiment minute par minute. Comment faire la part du vrai et du faux ?

Hier, ce couple phare, et nous aujourd'hui, nous avons notre part de responsabilité quant à ces informations douteuses, leurs sources, leurs supports ou leurs auteurs présumés, que nous validons inconsciemment, sans y prendre garde. Mais, **pas question de « botter en touche » !**

À nous de nous improviser « décodeurs » pour n'en conserver que celles qui sont fiables. Bonne nouvelle : ce serait plus simple et plus rapide, avec la pratique. Et, en posant les bonnes questions pour y parvenir. Même ChatGPT... est obligé de livrer ses sources !

Liberté de la presse et démocratie outre-Atlantique

Nous vivons un moment où le traitement et la diffusion de l'information sont en pleine révolution. Pour le meilleur ?

Pour le pire ? Au Jeudi de Grenelle consacré le 8 janvier à ce thème, le point sur la situation aux États-Unis,

avec Anne Deysine. Par Frédéric Bompaire



De gauche, à droite : Florence Arnold-Richez, Anne Deysine, David Guiraud, Yves Martrenchar

Malgré le froid, l'assemblée était nombreuse, environ 70 personnes, et attentive pour participer au premier Jeudi de Grenelle de l'année. L'attitude déterminée du président américain au Venezuela ayant montré sa capacité à se situer au-dessus des lois avait mis en évidence l'actualité de la liberté de la presse comme un contre-pouvoir nécessaire à la démocratie.

Quand l'une est menacée, l'autre chancelle

La liberté de la presse est associée à la liberté d'expression. En France, les textes fondateurs sont la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et la Déclaration universelle des droits de

l'Homme de décembre 1948. La première stipule en son article 11 : « *tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi* ». Voici l'article 19 de la seconde qui est plus explicite : « *tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir, de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit* ». Ainsi la presse est un média ouvert à toutes et tous pour exprimer et diffuser des idées. Elle est consubstantielle à la démocratie et le titre de notre rencontre aurait pu être inversé : démocratie et liberté de la presse. Quand l'une est menacée, l'autre chancelle.

La presse et les hébergeurs de contenus

Et c'est ce qui est en train de se passer : de fait, le tableau actuel de la situation dans l'Amérique de Trump, dressé par Anne Deysine, universitaire, américaniste et bénévole au Foyer, est inquiétant. Il est, malheureusement, réaliste. Anne a rappelé comment le premier amendement de la constitution des États-Unis, a été interprété comme le droit d'exprimer toute opinion, n'importe laquelle, sans restriction autre que « la bonne foi » (arrêt Sullivan vs NYT), et comme interdisant au Congrès de voter une loi susceptible de nuire à la liberté d'expression. Le cadre juridique est complété, par « la section 230 » de la loi CDA qui, interprétée par les juridictions fédérales, accorde aux réseaux sociaux une totale immunité en les considérant comme de simples hébergeurs de contenus des éditeurs comme la presse écrite. Cette absence de responsabilité leur permet de ne pas faire le moindre effort pour « modérer » leurs contenus*.

Aujourd'hui, sur la base de ces dispositions juridiques, les promoteurs d'outre-Atlantique de la circulation de toutes informations, même les plus manifestement fausses et/ou injurieuses ou haineuses (Elon Musk...) ont déclaré une véritable guerre à nos défenseurs européens d'une information régulée, passée par le tamis de modérateurs. Le conflit autour de la réglementation européenne sur les services numériques (RSN), aussi appelée législation sur les services numériques (en anglais, *Digital Services Act*, DSA), est aigu au point que l'Administration américaine a interdit de séjour aux États-Unis son promoteur, Thierry Breton.

Il existe cependant des journaux comme le *New-York Times* ou le *Washington Post* qui continuent de publier des enquêtes sérieuses, des articles documentés en recourant à des sources diverses et vérifiées, bref, qui font leur travail. Mais la presse locale a été très sévèrement atteinte au point que de nombreuses régions ne disposent plus que d'un seul journal de proximité, ce qui contraint les habitants à s'informer via des chaînes nationales de télévision ou des réseaux qui sollicitent leur attention par des algorithmes qui ne leur présentent que des contenus allant dans le sens de leurs propres opinions. La diversité disparaît. Chacun se replie sur ce qui le conforte dans ses convictions. Il n'y a plus de place pour la curiosité intellectuelle ni pour l'argumentation permettant un vrai débat.



Concentration massive

Le « siphonnage » des revenus de la publicité de la presse écrite par l'efflorescence des chaînes de télévision puis des réseaux sociaux explique non seulement la disparition de nombreux titres mais aussi la concentration de la presse entre les mains de quelques magnats multimilliardaires, soucieux avant tout de l'influence sur un large public qu'offre un grand journal.



À gauche, un débateur assidu, à droite : Frédéric Bompaire, organisateur

Leur absence de compétence et d'intérêt pour le traitement de l'information peut facilement nuire à la liberté de la presse. Un exemple, parmi d'autres : Jeff Bezos, patron d'Amazon, qui s'est offert le *Washington Post*, semble avoir laissé une grande liberté à l'équipe éditoriale... mais il n'est sans doute pas étranger, lors des élections de 2024, à l'absence de prise de position en faveur de Kamala Harris que l'on attendait de la part de ce journal (NDLR : depuis, il a mis en place un plan de licenciements massifs de ses journalistes !). L'ensemble des fortunés de la tech avaient, en effet, fait allégeance au candidat républicain qu'ils craignaient désormais, après l'avoir longtemps décrié.

Une justice remodelée à la convenance de Trump

Si les abus manifestes de l'Administration trumpiste sont souvent bloqués par les tribunaux de première instance, il faut craindre que les juges des cours fédérales, inamovibles et nommés à vie comme ceux de la Cour suprême, se prononcent différemment. En effet, Donald Trump a pris soin de remodeler la justice fédérale en nommant bon nombre de juges à sa

convenance, et appelé à la destitution d'autres. Son but : une justice aux ordres qui ne joue plus son rôle de contre-pouvoir en s'appuyant sur des juges identifiés par la très conservatrice *Federal society*.

Un sujet déjà abordé par Anne Deysine lors du Jeudi de Grenelle suivant la nouvelle élection de Trump, le 13 février 2025. La menace sur la liberté de la presse est donc à prendre au sérieux. Citons comme exemples récents, le retrait de l'accréditation de l'agence *Associated Press* auprès de la Maison blanche pour avoir maintenu l'appellation de « *golfe du Mexique* » contre « *golfe d'Amérique* » ou celui des journalistes qui s'occupent des questions de défense qui ont refusé de soumettre leurs articles au contrôle préalable du Pentagone (ce qui a soulevé un vent d'oppositions transpartisanes dans quelques grands journaux).

Contrôle des opinions aux frontières

Par ailleurs, l'exigence formulée par les services d'immigration de déclarer, préalablement à l'obtention d'un visa d'entrée aux États-Unis, la liste des réseaux sociaux auxquels on est abonné, ouvre la perspective d'un contrôle des opinions et d'un refus d'ESTA** pour raisons politiques... Alors, certains se sentent contraints de s'autocensurer pour éviter un refoulement à la frontière. La crainte s'invite et la liberté disparaît. Dès à présent. ■

* La section 230 de la loi, votée en 1996 par le Congrès américain dans le cadre du « Communications Decency Act » (CDA), vise à réglementer les contenus pornographiques sur Internet afin de protéger les mineurs. Mais, un an après, la Cour Suprême a déclaré le CDA comme partiellement inconstitutionnel car portant atteinte à la liberté d'expression.

** Electronic System for Travel Authorization, sorte d'e-visa, dont il faut faire la demande en ligne sur un site américain officiel.

En France

Nous vivons aussi, les concentrations dans la presse écrite et audiovisuelle et l'explosion de ce que David Guiraud appelle les « réseaux antisociaux ». Mais en France, le législateur a jugé utile d'encadrer la liberté et de veiller à l'indépendance de la presse.

Par Frédéric Bompaire

Du côté français, les textes encadrant l'activité de presse précisent l'application des principes fondamentaux. C'est dans la loi du 29 juillet 1881 que la troisième république bâtitrice a affirmé en son article 1 « *l'imprimerie et la librairie sont libres* », avant de protéger le secret des sources et de consacrer son deuxième chapitre à la presse périodique : « *tout journal ou écrit périodique peut être publié sans déclaration, ni autorisation préalable...* ».

Des cadres pour limiter « les sorties de route »

La liberté d'expression, en France, n'est pas aussi extensive qu'elle l'est outre-Atlantique. Ainsi, la loi sur la liberté de la presse définit le droit de réponse (article 13) et les délits d'injure et de diffamation (art. 30 à 33). Elle a été amendée ou complétée à plusieurs reprises : par la loi Pleven (1^{er} juillet 1972) qui crée les délits d'injure et de diffamation à caractère raciste, ainsi que celui de provocation à la haine ou à la violence raciale ; par la loi Gayssot du 13 juillet 1990, qui réprime les actes racistes, antisémites et xénophobes, ainsi que la négation des crimes contre l'Humanité. Elle interdit également la discrimination sur des critères ethniques, nationaux ou raciaux. Quant aux lois du 22 décembre 2018, elles visent à lutter contre la manipulation de

l'information à l'heure numérique et à endiguer la diffusion de *fake-news* en période électorale. Notons que le Conseil d'État, puis la loi ont confirmé que ces règles concernant la presse papier s'appliquaient également à la diffusion d'informations sur Internet.



Le défi de l'indépendance éditoriale et économique

Le premier point, crucial, qu'a abordé David Guiraud, ancien dirigeant des *Échos* puis du *Monde*, et actuel président du conseil de surveillance d'Ouest-France et de l'association qui possède le Groupe Sipa Ouest-France, est la réalité économique d'un journal. La presse ne s'improvise pas, elle est un métier et le lectorat en est le principal enjeu : il paie un abonnement, participe d'une communauté qui a confiance en son journal, qui peut d'ailleurs être une « cible » intéressante en termes publicitaires, même si, aujourd'hui 90 % de la publicité a malheureusement basculé sur les réseaux



sociaux et les grandes plateformes Internet, fragilisant considérablement les médias traditionnels. En regard de ces ressources, il y a, bien sûr, des dépenses (journalistes, maquettistes, correcteurs, frais d'impression, de diffusion, de marketing, de technologie...) et des investissements lourds indispensables pour s'adapter à la transition digitale et conserver ainsi un lectorat de moins en moins fidèle au papier. Cet affaiblissement de l'économie des médias traditionnels a entraîné l'arrivée massive des nouveaux actionnaires industriels aux métiers très éloignés de ceux de la presse, interrogeant ainsi l'indépendance des titres concernés face aux tentations d'influence. La gouvernance d'un organe de presse nécessite pourtant la prise en compte de cette indépendance, fondement de la démocratie. Ainsi, le Groupe Sipa Ouest-France (5 quotidiens, 96 hebdomadaires locaux, la chaîne de télévision Novo 19) qui emploie plus de 4 000 personnes dont

1 600 journalistes est détenu par une association loi 1901, *l'Association pour le soutien des principes de la démocratie humaniste*. Il se trouve de ce fait à l'abri des appétits de prédateurs qui pourraient menacer son indépendance. Cette association porte un socle de valeurs résumées dans une charte et une mission : « Éclairer, informer, relier les citoyens pour faire progresser le bien commun dans le respect de la dignité de chacun ». Et c'est sur ce socle de valeurs que repose l'indépendance du groupe.

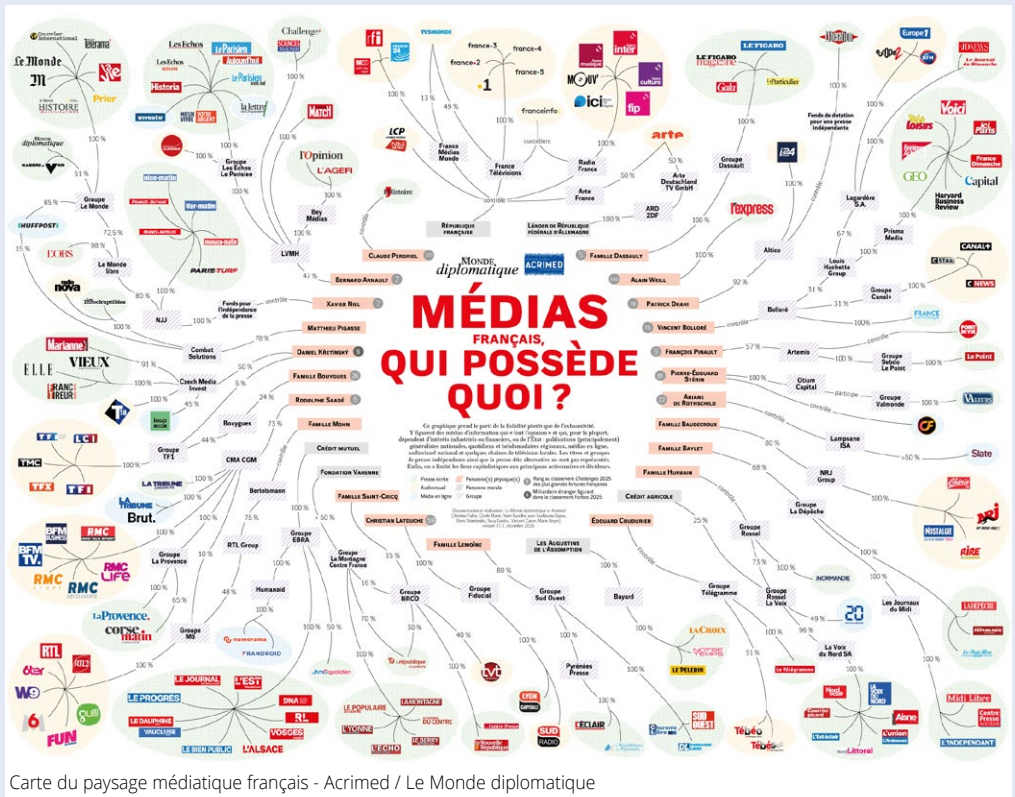
Ce mode de gouvernance unique en France, s'il protège l'indépendance éditoriale, oblige à une grande rigueur économique. En effet, si cette association possède un véritable capital éthique, elle n'a pas, en revanche, de capital financier. Elle se doit donc de veiller à ce que l'exploitation du groupe reste durablement profitable. Cet équilibre économique est fondé sur la satisfaction du lectorat, elle-même étant le fruit de la qualité de la publication.

Gardons notre souveraineté cognitive face aux réseaux « antisociaux »

C'est ainsi que David Guiraud les a appelés car, bien loin de fédérer et créer du lien social, ils isolent et confinent chacune et chacun dans ses préjugés. On en vient à confondre faits et opinions ou à leur accorder la même importance, et ainsi à dissoudre la notion de vérité en la rendant subjective, émotionnelle ou imaginée par l'intelligence artificielle. On relativise : le réel commun n'existe plus, même en matière scientifique. L'enjeu, pour protéger l'indépendance de la pensée, devient alors d'assurer notre « souveraineté cognitive ». En termes économiques, les plateformes offrant, à des tarifs très bas (voire

gratuitement), un accès à un grand nombre de journaux, conçoivent l'information comme un ensemble hétéroclite de publications d'articles de diverses provenances. On ne sait plus qui parle. Or, un journal, au contraire, est un produit, une signature, qui repose sur une présentation raisonnée et hiérarchisée de l'information : il comporte des rubriques qui sont autant de rendez-vous pour son lectorat et, en une, comme dans les pages intérieures, la place accordée à tel ou tel sujet dépend d'un choix rédactionnel. Cette alchimie requiert un réel savoir-faire et une prise de position. Au moment de la conclusion, Grace Gatibaru s'est plu à rappeler que la liberté individuelle est au centre de notre débat.

D'un côté c'est sur elle que s'édifie aux États-Unis un grand nombre de réseaux d'informations non contrôlées et d'échanges non modérés (si ce n'est par des algorithmes réducteurs addictifs) qui constituent une menace pour la démocratie. D'un autre côté, c'est par la mobilisation individuelle de chacune et chacun pour faire un bon usage des outils mis à notre disposition, en faisant preuve de curiosité, de discernement, d'ouverture d'esprit et d'indépendance que l'on donnera du prix à cette liberté essentielle et défendra la démocratie. Alors, oui, le mot de la fin pourrait revenir à Jacques Ellul qui disait que « la liberté n'est pas un droit mais le plus difficile des devoirs ». ■



Carte du paysage médiatique français - Acrimed / Le Monde diplomatique

Pour aller plus loin

Deux petits ouvrages d'une centaine de pages font le point sur la liberté d'expression et la liberté de la presse en France et aux États-Unis.

Par Anne Deysine.



Le premier est écrit par **Thomas Hochmann** : « *On ne peut plus rien dire... liberté d'expression, le grand détournement* » (Éditions Anamosa, mars 2025). L'auteur part du constat que la droite et les populistes prétendent ne plus pouvoir rien dire alors qu'ils continuent d'inonder les ondes de contre-vérités et de propos racistes, sexistes et antisémites, en principe prohibés par la loi. En effet, à la différence des États-Unis, la liberté d'expression en France n'est ni illimitée ni absolue et critiquer n'est pas censurer. C'est la contestation des idées qui rend possible la libre discussion des affaires publiques, de préférence dans le respect d'autrui et sur une base factuelle partagée.

Cette libre discussion, condition essentielle de toute démocratie, est déjà en danger aux États-Unis et doit être sauvegardée en Europe. Grâce aux nombreux exemples donnés par Hochmann, le lecteur comprend que traiter un individu de fasciste ou de raciste n'est pas la même chose qu'appeler à l'annulation d'une conférence ou empêcher un événement par la violence. Inciter à ne pas se rendre à la projection d'un film en donnant ses raisons n'est pas de la censure, alors que faire envahir la salle pour empêcher les spectateurs d'entrer constitue une entrave à la libre expression. Hochmann aborde ce qu'il appelle « *le fantasme d'un mouvement woke qui dominerait les universités et une partie de la société* » (p. 19) utilisé par l'extrême droite et sur lequel celle-ci prospère. Si l'on peut contester qu'il s'agisse uniquement d'un fantasme, il est indéniable qu'aux États-Unis, et dans une moindre mesure en France, « *la dénonciation du wokisme est une stratégie redoutable d'inversion des rôles qui permet aux agresseurs de se présenter comme des victimes, aux dominants de rechercher la sympathie que peut inspirer une position minoritaire persécutée* ». Ce livre est important au moment où D. Trump s'en prend aux médias, surtout publics, mais aussi aux universités, aux cabinets d'avocats, et à tous ceux qui expriment des positions avec lesquelles il est en désaccord. Au moment aussi où le vice-président Vance accuse les Européens de pratiquer la censure, simplement parce qu'ils souhaitent imposer aux plateformes et réseaux sociaux un minimum de modération et de transparence (sur les algorithmes).

Olivier Legrain
avec Vincent Edin

Sauver l'information de l'emprise des milliardaires

PAYOT

Le second, « *Sauver l'information de l'emprise des milliardaires* » (Essais Payot, mai 2025), écrit par **Olivier Legrain** (lui-même un millionnaire) avec **Vincent Edin**, veut nous sensibiliser et nous appeler à l'action pour résister à la concentration économique des médias entre les mains de quelques milliardaires qui les ont achetés non pour faire des profits mais pour façonner et contrôler l'opinion publique. Cette offensive anti-progressiste a été facilitée par l'avènement de l'Internet qui a détruit les modèles historiques et siphonné la quasi-totalité des ressources publicitaires. Les chaînes en continu ne produisent plus d'informations, car cela coûte cher, et se contentent d'inviter de pseudo-experts

souvent complotistes pour débattre indéfiniment sur des sujets soigneusement choisis, en particulier l'insécurité et les dangers découlant de l'immigration. Déterminés à façonner l'opinion publique, ils n'hésitent pas à manipuler les chiffres (p. 58) ou à généraliser à partir d'un cas isolé.

Ce qui se joue est bien la bataille du vrai et de la vérité qui est la première obligation mentionnée par la convention de Munich (p. 52), mais c'est difficile lorsque les algorithmes font circuler les mensonges six fois plus vite que les faits (p. 66), et quand il est pratiquement impossible de rectifier et de rétablir la vérité. Legrain évoque ce qu'il appelle la capitulation du pôle public et, à cet égard, la suppression de la redevance par E. Macron prive Radio France et la télévision publique d'une ressource sanctuarisée et les rend plus vulnérables.

Bonnes pages

Pour le côté américain : les pages d'Anne Deysine consacrées à la désinformation dans « *Les Juges contre l'Amérique* » et celles de Cole Stangler (« *Le Miroir américain* », sous-titré, *enquête sur la radicalisation des droites et l'avenir de la gauche* aux éditions Les Arènes, 2025) consacrées à un regard comparatif sur Fox News et CNews. Cet auteur

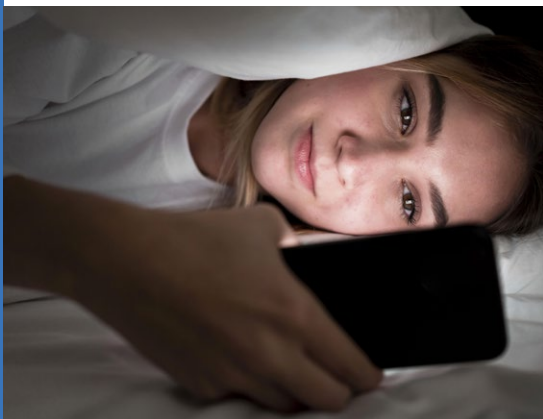
pointe les similarités, mais souligne la naïveté du côté français, en particulier les politiques de la mouvance Macron (à l'exception de l'ancien Garde des Sceaux Dupond-Moretti) qui continuent de fréquenter la chaîne.



Mes nuits sur les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux ont-ils du bon ? Si vous posez cette question à une vieille journaliste qui va y puiser des idées, voire des infos - bien sûr à recouper -, la réponse sera : oui. Si c'est à un adolescent : non.

Confidences. Par Florence Vielcanet



Google ne me propose jamais rien à acheter : pas d'établi chez Leroy-Merlin, de desserte à roulettes chez Ikea, de bijoux toc chez Shein ou de tuto-riel pour chouchouter son chien. Rien de tout cela. Google ne me propose que des idées, car celles-ci constituent l'essentiel de mes recherches sur Internet. Depuis quelques années, je ne lis plus de livres. Je ne vais plus au cinéma. Les réseaux sociaux, qui commentent une actualité qui tient de plus en plus du mauvais roman dystopique des années 90, ont fini par capter l'essentiel de mon attention : au détriment du théâtre, des concerts, de la marche ou des soirées entre amis ou avec mes enfants. C'est que leur charge émotionnelle rivalise diablement avec celle des fictions sorties de l'imagination manipulatrice de pools de scénaristes. Ils caricaturent

outrancièrement l'ampleur du changement de société que nous sommes en train d'entamer, le basculement de civilisation qui se prépare, notre réveil (?) imminent, voire notre perte. Et cela, non sans fausse alerte, ni chauds et froids addictifs.

Une partie de rodéo intellectuel

Comme le minou matois surveillant sa victime qui s'agite, j'observe, mine de rien fascinée, avec une feinte indolence, ce fatras d'exposés, avis, protestations, alertes, révélations, contradictions, qui met en pièces la communication lisse et univoque de nos pouvoirs publics, grandes entreprises, autorités financières et politiques, dans une interminable partie de rodéo intellectuel. Et puis, je me décide à appuyer sur le « off » de mon ordinateur, le plus souvent tard dans la nuit... mais sur le « on » à la moindre insomnie...

Les cerveaux des réseaux sont des paysages. Présélectionnés par l'IA, ils défilent automatiquement à la queue-leu-leu, une vidéo chassant l'autre, si bien qu'en recherchant les dernières inventions de Trump, on se retrouve, vingt minutes après, avec un exposé sur les narcissiques, puis les personnalités toxiques, puis sur Alzheimer, les Ehpad ! Il m'arrive même de me réveiller, des heures après, au son de chants arabes, devant la lumière crue de l'écran resté ouvert. Ordinairement, dans la

journée, dès qu'un nouvel intervenant déboule, je prends soin d'aller sur Wikipédia voir sa fiche. À qui ai-je affaire ? J'attaque cette vidéo, avec l'espoir de découvrir des arguments encore inconnus. Mais, après des années d'errance dans l'immensité de ce terrain de jeu, j'avoue que, comme sur une vieille télé, je zappe de plus en plus souvent les auteurs du web, lasse de leur laisser le temps de dérouler leurs raisonnements, que je devine dès les premières phrases, comme dans un karaoké. Je me demande parfois si Google ne m'aurait pas enfermée sur moi-même, à mon insu, générant chez moi une sorte d'ennui, dans une cage invisible.

Des vidéos générées par l'IA

Cet ennui est relancé par une dernière génération de vidéos conçues par IA, qui brille par son ton impersonnel, ses voix de *chatbot* métalliques, ses sujets généraux et sans date. Dans quel but sont-elles générées ? J'avoue que je ne sais pas, car elles ne sont pas spécialement subversives. Seules les vidéos qui rapportent ce qui se dit de nous à l'étranger maintiennent aujourd'hui intacte ma curiosité. Elles percutent les discours politiques, déstabilisent et donnent un avant-goût de la façon dont les Américains pourraient influencer nos prochaines présidentielles, après que les Russes nous ont pris depuis longtemps pour cible.

Les proies adolescentes

« Les réseaux sociaux n'ont rien d'anodin. Ils avaient promis de relier, ils ont fragmenté. Ils avaient promis d'informer, ils ont saturé. Ils avaient promis de divertir, ils ont enfermé » indique Laure Miller, rapporteuse de la

commission d'enquête parlementaire sur leurs effets sur les mineurs. À l'aune de mon expérience des réseaux sociaux, je partage cette analyse, en particulier pour les moins de 15 ans. « *Avant 15 ans, c'est l'âge de l'insouciance, de la créativité, de l'apprentissage et de la construction de soi. Le cerveau de nos enfants n'est pas à vendre, tout autant qu'il n'a pas à être dominé* », complète Anne Le Hénanff, ministre chargée du numérique. De fait, le domptage des réseaux demande, à mon sens, énormément de travail et un recul que les adolescents n'ont pas. Ils sont livrés, sans être préparés, à cette mer démontée de témoignages ou de discussions sur laquelle ils peuvent être tentés de naviguer avec un risque d'épuisement. En ce qui concerne les modalités de contrôle qui seront mises en place, probablement d'ici à 2027, rien n'est encore tranché. Il est, pour le moment, question d'une estimation de l'âge des utilisateurs, via l'IA, et d'une vérification, via une preuve d'identité à fournir. ■



150 ans du Foyer

Clap de début du scénario : 1824. Clap de fin : 1974. 150 ans d'histoire de notre quartier mais aussi près de 140 ans de notre maison depuis 1887, retracés par Catherine Regojo. Un travail universitaire, exposé lors du Jeudi de Grenelle du 25 septembre dernier.

Par Florence Arnold-Richez, d'après « Mémoires du Foyer de Grenelle, espace et souvenirs » de Catherine Regojo.



Le Foyer peint par Christophe Claven, bénévole dans les années 70

Catherine a passé notre portail rouge, pour aller à la découverte... de notre histoire. Objectif : présenter en Sorbonne Nouvelle ses « Mémoires du Foyer de Grenelle, espace et souvenirs », pour l'obtention du diplôme de licence professionnelle « Conseils en écriture, privées et professionnelles, écrivain public ».

Une belle recherche scénarisée

Résultat : un beau travail, présenté avec émotion et humanité, qui mêle les vieilles photos et les documents dénichés ici ou là, dans nos archives (dont celles de l'AMIDUF et de F. Bosc), sur le site de Gallica, la bibliothèque numérique de la BNF, auprès de la société historique du

15^e arrondissement... et les témoignages recueillis auprès de femmes et d'hommes qui ont été des figures marquantes et/ou fidèles du Foyer : Jacques Walter « *ancien pasteur du Foyer, aux expressions si délicieuses* », Catherine, « *femme solaire, rayonnante, au sourire malicieux* » bénévole au Foyer depuis 21 ans, Philippe, natif du 15^e, « *droit et attentif, bénévole au Foyer depuis plus de quatre ans* », Joëlle « *au sourire lumineux* », rue de l'Avre depuis plus de 30 ans, et cheville ouvrière infatigable du Grand Souper de Noël, ou Louis*, un accueilli, « *réserve, au regard doux et bienveillant* », aujourd'hui à la retraite, qui habite le 15^e depuis ses vingt ans.

Et pour donner encore plus de vie à son travail, elle a fait vivre les époques les plus anciennes, en imaginant Eugène, habitant de Grenelle en 1824 et Évangéline, lavandière, en 1872. Et, en toile de fond, le village, devenu « quartier » de Grenelle.

Des grandes figures

Sans retracer les 150 ans d'une histoire riche en bouleversements trop souvent dramatiques, comme la misère du « petit peuple » après la répression de la Commune, les deux guerres mondiales et

*Prénom changé



Le révérend Whitaker MacAll

celle d'Algérie, on retiendra, bien sûr, l'arrivée dans le quartier du pasteur écossais, Robert Whitaker McAll, en 1871. Il fut à l'origine de nombreuses

salles appelées « de solidarité » dans les quartiers populaires de la capitale, dont celui de Grenelle, animées par la « Mission aux Ouvriers de Paris » devenue la « Mission populaire évangélique de France » avec ses Fraternités alliant social, politique et spirituel. « Ces actions solidaires et gratuites vont fonder pour les 150 ans à venir, l'essence du Foyer de Grenelle », écrit Catherine Regojo. L'association « Foyer de Grenelle », quant à elle, a été constituée, selon la loi de 1901, il y a 107 ans, le 7 avril 1919, libre de pratiquer le culte de l'Église réformée, en 1931. À sa tête, se sont succédé des grandes figures de pasteurs, comme celles - entre autres - de Georges Gallienne qui, en octobre 1910, a créé la première troupe d'éclaireurs (d'où la plaque mémorielle dédiée, à notre entrée); en 1931, le Grand Souper et les colonies de vacances « *Soleil & santé* » et, en 1935, « *L'École des Femmes* »; Michel Jaffard et Francis Bosc, venus en 1940, - période de forts engagements militants - qui ont caqué des hommes qui refusaient de partir au Service du Travail Obligatoire. Pendant la guerre d'Algérie, ils se sont opposés à l'utilisation de la torture et ont soutenu la décolonisation (les Services Généraux perquisitionneront plusieurs fois le Foyer !), et ont

créé les cours d'alphabétisation pour les musulmans. Ils ont soutenu les grèves dures des ouvriers de l'usine Citroën dans les années 60 ; Jacques Walter, qui, avec sa femme Dany, s'est installé en 1978 au Foyer. Ils y resteront jusqu'en 1991, développeront l'École des Femmes et les cours d'alphabétisation. En 1988, la CAF a délivré au Foyer un agrément de centre social pour une partie de son activité. Jacques Walter en sera le premier directeur...

Pas seulement un espace

« Je suis venue ici pour découvrir un centre social - c'était mon premier fil rouge -, et j'ai découvert un lieu culturel, et la force d'une spiritualité du social : ce fut mon second fil rouge. J'ai compris que la plupart des activités puisaient leurs valeurs de solidarité dans celui-ci, en filiation avec l'œuvre de McAll », nous a-t-elle expliqué, à Bernard Brillet et à moi. « J'ai tenté de démontrer qu'un lieu peut avoir une signification, qu'il n'est pas qu'un espace physique. Le Foyer de Grenelle est porteur de sens, de valeurs autour desquelles ses acteurs fédèrent leurs actions ».

Très belle conclusion ! ■

L'Ami du foyer, avril 1962



Reprendre la main sur nos assiettes

Le 12 décembre dernier, des membres du Foyer et des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) franciliennes ont débattu, avec Bénédicte Bonzi, du « Droit à l'alimentation et à la démocratie alimentaire ». En développant le projet de la Sécurité Sociale Alimentaire (la SSA).

Par Evelyne Boulongne

Bénédicte Bonzi, anthropologue*, a suivi pendant 5 ans les Restos du Cœur de Seine-Saint-Denis en participant aux maraudes, aux ramasses et à toutes les activités des groupes. Elle accompagne actuellement le collectif de Paris 20^e dans l'expérimentation de la SSA. Lors de cette passionnante réunion, elle a développé les sujets du droit à l'alimentation, de l'aide alimentaire et de ses violences et du projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation.

Conçu par et pour ses donateurs

Un des objectifs de son livre « La France qui a faim » est de montrer comment l'intégration de l'aide alimentaire dans le système agro-alimentaire en application de la loi Garot de 2014

et la défiscalisation des « dons », ne se fait pas au bénéfice des destinataires de l'aide mais dans l'intérêt du « donateur » : concrètement, les produits donnés ne correspondent pas aux besoins alimentaires

des destinataires mais au profit de l'agro-industrie.

Le droit à l'alimentation défini par la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948 et les textes suivants ne sont pas mis en œuvre par l'État qui délègue aux associations ce qui devrait relever de son devoir, de son budget et de ses lois. Les dures contraintes portées par les associations de l'aide alimentaire proviennent du système agro-industriel lui-même, qui fait de la nourriture un bien marchand comme un autre, alors qu'il serait juste que cette ressource vitale échappe aux lois du marché et de l'Organisation Mondiale du Commerce.

D'où des contraintes éprouvantes pour les bénévoles des associations chargées de gérer l'aide alimentaire, mais aussi des violences contre la santé dues à la distribution d'une alimentation souvent déséquilibrée, et des violences morales contre la dignité des personnes en situation de précarité, dont elles renforcent la honte et l'humiliation de n'être pas des citoyen·nes à part entière. Bénédicte Bonzi détaille ces atteintes : l'isolement et la discrimination sociale, la frustration de ne pouvoir choisir sa nourriture, les



intimidations subies en silence et la vulnérabilité des femmes, le contrôle des structures qui doivent « sélectionner » les bénéficiaires, l'inversion de la faute et la culpabilité de ne pas s'en sortir.

D'autres solutions sont pourtant possibles pour se nourrir de manière saine, choisie et durable.

Pour une Sécurité sociale de l'alimentation



Fac-similé de la carte sociale alimentaire

Réunis en 2019 à l'initiative d'ISF-Agrista, association composée d'une vingtaine d'agronomes et de citoyen·nes qui défendent la réalisation de la souveraineté alimentaire, différentes organisations nationales ont fondé le « Collectif Sécurité sociale de l'Alimentation ». Avec l'ambition de s'attaquer aux inégalités liées à l'alimentation. Ses membres travaillent sur le projet de la mise en place d'un système inspiré du régime général de la Sécurité sociale, reposant sur la cotisation des mangeur·euses à une caisse de cotisation alimentaire. Celle-ci leur fournirait **une carte vitale alimentaire d'une valeur de 150 euros par mois et par personne** (la même pour toutes et tous), utilisable pour acheter des produits alimentaires dans des points de distribution, uniquement conventionnés,

sélectionnés au sein de caisses locales, elles-mêmes gérées démocratiquement. Le tout serait géré par une instance nationale composée de représentant·es des caisses locales.

Les trois piliers de cette proposition sont, en premier lieu, **l'universalité** : la carte vitale de l'alimentation est pour tout le monde. On évite ainsi la stigmatisation. Ensuite, elle comporte **un conventionnement organisé démocratiquement** : l'objectif est de permettre à tout le monde de participer au choix de son alimentation, de reprendre la main sur ce qu'il mange, sur la qualité des produits et les dynamiques de production sur nos territoires. Actuellement, des mécanismes de gouvernance sont expérimentés afin d'assurer une réelle démocratie dans la mise en place de ce processus.

Enfin, elle implique un financement basé sur **la cotisation sociale** : pour garantir la pérennité et le caractère démocratique du financement, la cotisation apparaît comme la meilleure solution, car elle assure une indépendance vis-à-vis des budgets gouvernementaux. Pour les détails, les débats et les expérimentations restent ouverts !

De plus, la SSA pourrait devenir un levier puissant pour une transition économique, sociale et agro-écologique plus large, en transformant en profondeur un système alimentaire inégal et à bout de souffle.

En effet, vecteur d'inégalités, le système agro-alimentaire actuel a des effets délétères sur notre santé, sur la dignité des agriculteurs et des agricultrices et sur l'environnement. Aujourd'hui, l'alimentation saine et durable reste réservée aux personnes qui peuvent se le permettre,

laissant une partie importante de la population de côté. La SSA permettrait à toutes et tous de choisir leur alimentation et d'y avoir accès, d'offrir un marché local et rémunérateur aux agriculteurs et agricultrices, et de sanctuariser un budget dédié à l'alimentation — comme c'est déjà le cas pour la santé.

Et les AMAP dans tout ça ?

Comme les bénévoles du Foyer, les bénévoles des AMAP, dont deux sont régulièrement présentes dans l'enceinte du Foyer, mettent en œuvre leur puissance d'agir. Ils et elles résistent à l'injustice sociale, veulent être libres de tisser des liens humains directs pour partager un monde commun et juste.

Les AMAP résistent, en effet, à la disparition de l'agriculture paysanne et rémunèrent dignement celles et ceux qui travaillent pour nourrir les habitants de leur territoire en prépayant leur production à un prix basé sur les coûts réels de production. Elles tournent le dos à une

consommation alimentaire formatée par la publicité des grandes firmes agro-alimentaires qui utilisent, malgré tous les avertissements des scientifiques, des engrais et pesticides nocifs autant pour la santé humaine et animale que pour l'environnement (eau, air, sol).

Soucieuses de l'accès de toutes et tous à une alimentation saine et durable, certaines AMAP se penchent aussi sur le projet de SSA et tentent de le mettre en œuvre. Elles lancent des expérimentations, échangent et se questionnent sur la possibilité de faire éclore des projets locaux.

Les expérimentations de SSA contribuent à leur échelle à l'émergence d'une société d'adelphité**, inscrite dans le quotidien. Ce défi s'inscrit sur un temps long, car le temps de la rencontre et de la connaissance des enjeux est nécessaire pour embarquer durablement l'ensemble des acteurs et actrices.

Alors pourquoi ne pas lancer ce projet dans notre 15^e arrondissement ?



Deux amap livrent au foyer :

L'AMAP des Volontaires en lien avec la Ferme des Millonnets (95) :
le lundi de 18h30 à 19h30.

<https://amapdesvolontaires.fr/>

L'AMAP Élément Terre, en lien avec la ferme La Bêche à Mel (45) :
le mardi de 19h30 à 20h30.

<https://amapelementterre.fr/>



Collecte alimentaire au magasin Auchan,
28, 29, 30 novembre 2025

Merci pour votre engagement

Didier Givert, Coordination de l'aide alimentaire

Lors de la collecte alimentaire des **28, 29 et 30 novembre 2025**, grâce à vous, et malgré les intempéries, près de **2 100 kilos** de denrées, produits d'hygiène et articles pour bébés ont été réunis pour soutenir nos actions de solidarité : petits déjeuners, repas, aide aux familles, café solidaire, secteur jeunesse, accueil et urgences alimentaires. **12 cartons** ont été transmis à la Banque Alimentaire via la mairie du 15^e arrondissement.

Nous saluons l'énergie et l'engagement des **88 bénévoles**, âgé-es de 4 (!) à 80 ans, parmi lesquel-les **16 volontaires d'entreprises** (Ipsos-BVA, Air Liquide, Suez) et **10 élèves** de l'école Jeannine Manuel.

Ensemble, vous avez offert près de **350 heures de bénévolat**.

Merci également à la clientèle et aux équipes des magasins Auchan (rue Duplex) et Franprix (avenue de la Motte-Picquet), dont l'accueil et la collaboration ont été précieux.

Rendez-vous en **avril** et **novembre 2026** pour les prochaines collectes nationales !



*Bénédicte Bonzi, docteure en anthropologie sociale, chercheuse associée au LAIOS (Laboratoire d'Anthropologie des institutions et des organisations sociales), s'est penchée sur la violence dans le système alimentaire, notamment en étudiant comment le Kurdistan irakien a perdu son autonomie alimentaire en gagnant une forme d'autonomie politique. En France, elle analyse le système du don alimentaire et accompagne les collectivités dans leurs réflexions autour de l'agriculture et de l'alimentation. Elle a publié notamment « La France qui a faim. Le don à l'épreuve des violences alimentaires ». Paru aux Éditions du Seuil, le 10/3/2023.

**Ce terme vise à inclure l'ensemble des personnes quel que soit leur genre.



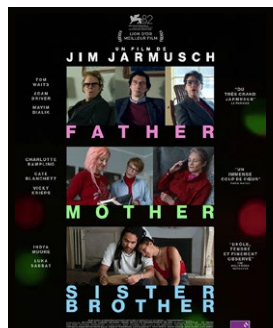
LE CHANT DES FORÊTS

Documentaire français
de Vincent Munier

Bientôt en DVD

Dans ce film, Vincent Munier, photographe et réalisateur de films documentaires (dont « *La Panthère des neiges* », sublime ses chères Vosges natales où son père, Michel Munier, naturaliste, l'a initié à l'observation et la vénération de la vie sauvage dans les forêts. Alors, il confie, dans l'introduction de son nouveau film : « *La nature n'est pas qu'un spectacle, mais avant tout une vie partagée* ». Une histoire de transmission de

père en fils, et de fils en petits-fils. Et c'est bien de cette initiation, et de la richesse de cette transmission intergénérationnelle, qu'il est question dans ce beau film, dont l'objectif est de militer pour la protection des forêts et du vivant. Un film d'une poésie et d'une grande force émotionnelle, calme, sans les rythmes syncopés et gueulards dont on nous vrille les oreilles et les yeux. Quelle belle pause !



FATHER, MOTHER, SISTER, BROTHER

Comédie dramatique
(coproduction internationale)
de Jim Jarmusch

Bientôt en DVD

Trois sketches, trois récits familiaux, pour un long métrage qui met en scène des relations entre des enfants

devenus adultes et leurs père et mère vieillissants, distants (ou sans eux, pour le troisième récit, car ils sont morts) où ce qui est important est... ce qui ne se dit pas, la pesanteur des silences. La « clef » : bien saisir au vol les détails... pour éviter de piquer du nez !

Florence Arnold-Richez



PROMIS LE CIEL

Drame franco-tunisien
de Erige Sehiri

Le film suit le quotidien complexe de 3 femmes subsahariennes en Tunisie, une pasteure, une étudiante et une mère, dont la cohabitation est bousculée par l'arrivée d'une petite fille, rescapée d'un naufrage. Ce beau film évoque l'exil, la promesse (d'une vie

meilleure), l'accueil, le partage, la foi, l'amour inconditionnel, mais aussi l'appel insistant de son devoir de « citoyen·ne ». Le film a été récompensé au Festival d'Angoulême (meilleur scénario et meilleure actrice - Aïssa Maïga) et sélectionné au Festival de Cannes dans la section « Un Certain Regard ». Il est sorti en salles le 28 janvier 2026.

Grace Gatibaru

Adieu

Thérèse Pinet



Thérèse s'en est allée le 13 janvier dernier.

Elle avait 94 ans.

Mère de 2 filles, Marie-Hélène et Geneviève, belle-mère, grand-mère de 6 petits-enfants, arrière-grand-mère de 8 arrière-petits-enfants et tante de 17 neveux et nièces. C'est pendant ses études de droit à Paris, qu'elle est devenue œcuménique. Elle avait pris conscience qu'il fallait s'allier à ses frères et sœurs catholiques pour combattre le racisme.

Passionnée d'histoire naturelle et d'espéranto, Thérèse disait, haut et fort, qu'une langue commune à toutes et tous, réconcilierait les humains au-delà des frontières. Elle donnait des cours d'espéranto. Elle est restée bénévole aux Miettes pendant des décennies. Ses filles Marie-Hélène et Geneviève se souviennent des années

de scoutisme, de l'école biblique avec Nicole Popravko, et des fêtes de Noël où tous les enfants recevaient des paquets cadeaux.

Nous souhaitons à la famille Pinet la paix de Dieu. **Un culte d'actions de grâce** a été célébré au Foyer le mercredi 21 janvier.

Grace Gatibaru

Thérèse Pinet est arrivée au Foyer avec Véra et Francis Bosc, au tournant du demi-siècle.

Elle s'est investie progressivement dans l'équipe des Miettes pendant plus d'une soixantaine d'années, s'occupant du tri et tout particulièrement des vêtements pour les garçons. Lors des ventes, elle aimait agencer son stand en libre-service, organisation propre à elle seule, toujours accompagnée de sa caissière attitrée et de sa fidèle vendeuse qui vous dira quelques mots. Évoquons un souvenir savoureux : Thérèse avait son pré carré aux Miettes et pouvait être un peu « grognon » quand son territoire était envahi. Professeure d'espéranto, langue qu'elle aimait évoquer pendant les activités des Miettes, elle essayait de nous y initier. Sans grand succès.

Thérèse parlait souvent d'Aubais, sa campagne gardoise où elle aimait se rendre. À la descente du train, parfois, la navette était introuvable. Elle n'hésitait pas à marcher à pied avec son sac à dos plein pendant une dizaine de kilomètres. N'oublions pas non plus, sa grande culture, son humour et son franc-parler.

Thérèse restera une figure de l'équipe des Miettes qu'elle a quittée au moment de la Covid 19.

L'équipe des Miettes

Adieu

Rita Bagot



Rita nous a quittés le 3 janvier dernier. Elle était bénévole au repas du mercredi depuis de nombreuses années, et c'est elle que l'on guettait en fin de service pour avoir un petit café. Elle manque beaucoup à l'équipe du repas, qui ne l'oublie pas. Elle était aussi bénévole au Grand Souper de Noël. Nous nous souviendrons d'elle sur la piste de danse du 25 décembre 2024.

Rita était extravertie, gentille et aimait la vie mais elle est partie comme elle a vécu, sans fanfare.

Pensées fraternelles à Philippe Bagot, son époux, bénévole au Foyer et à leurs enfants et proches.

Grace Gatibaru

Bienvenue

Yasmine Guebla, sera au Foyer de janvier à juillet. Elle a trouvé le Foyer grâce à une annonce sur le site du service civique. Nous laissons Yasmine nous parler d'elle.

« Je m'appelle Yasmine, j'ai 19 ans et je suis actuellement en année sabbatique après une licence d'anglais à la Sorbonne. Au sein du Foyer, j'exerce plusieurs missions : j'accompagne les seniors lors des ateliers informatiques, j'assure l'accueil, je réponds aux e-mails, je participe aux sorties organisées pour les seniors et j'anime, avec une autre bénévole, le cours d'anglais conversationnel. J'ai choisi de m'engager en service civique afin d'acquérir une expérience professionnelle, de gagner en indépendance et surtout d'aider les autres.

Être serviable et à l'écoute sont les qualités essentielles pour le métier auquel j'aspire. Cette expérience représente pour moi une véritable richesse humaine. »



ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Café associatif : ouvert à toutes et tous les **lundis, mardis, mercredis** et **vendredis**, de **14h à 18h**, et **jeudis** de **16h à 18h**.

Miettes : Les prochaines ventes se tiendront de **10h à 16h**, les **samedis, 11 avril, 6 juin, 19 septembre, 14 novembre, 5 décembre** et le **dimanche 6 décembre** (livres). Dépôt des objets, vêtements ou livres, pourvu qu'ils soient propres et en bon état, tout au long de l'année, tous les mardis et jeudis entre 14h et 17h (sauf semaine précédant une vente). Pour les objets volumineux ou en quantité, appeler au préalable le 06 77 39 60 89.

Repair Café : **samedi 13 juin** de **14h à 17h**.

Répar'Ordis : pour la réparation et maintenance d'ordinateurs.

De **9h30 à 14h** : les **samedis 14 février, 28 Février, 21 Mars, 11 avril, 25 avril, 9 mai, 30 mai, 27 Juin**.

Pour s'inscrire : 01 45 79 96 97 / epn@foyerdegrenelle.org.

Atelier smartphone : les **jeudis** de **9h30 à 12h30** et **vendredis** de **14 à 17h**.

1 rendez-vous par semaine possible sur réservation : 01 45 79 96 97 / epn@foyerdegrenelle.org, et en fonction des places disponibles.

ACTIVITÉS CULTUELLES ET SPIRITUELLES

Culte : tous les dimanches à **10h30**. La Sainte-Cène a lieu le premier dimanche du mois.

Matin spirituel : les **lundis** et **vendredis** de **9h à 9h45** (hors vacances scolaires).

Ouvert à toutes et tous. Entrée libre.

Déjeuner biblique : **mardis 14 avril**, de **12h15 à 13h45**, sur l'Évangile de Luc. Ouvert à toutes et tous. Entrée libre. Chacun·e apporte son repas tiré du sac.

CONFÉRENCES, DÉBATS, STAGE BIBLIQUE

Les Jeudis de Grenelle : de **19h à 20h30**, le **26 mars**, « *Les menaces qui pèsent sur les associations* ».

Stage biblique de La Cafetière, 2026. Sur le thème « *Dieu est-il végétarien ?* »

Du **lundi 1^{er} juin à 18h** au **mercredi 3 juin à 16h**, à la Maison de Pierrefontaine, Pierrefontaine-lès-Blamont (Doubs, 25310). Prix du séjour complet : 120 € ; prix d'un repas : 17 €. Inscription à renvoyer au secrétariat de la Mission Populaire : contact@missionpopulaire.org ; téléphone 01 48 74 98 58.

VIE ASSOCIATIVE, FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Assemblée Générale du Foyer de Grenelle : **dimanche 31 mai à 9h30**.

Assemblée Générale de la Mission Populaire : **samedi 6 juin** et **dimanche 7 juin**, à la Frat' de Rouen.



Regarde-les donc bien ces apatrides

Stefan Zweig

« Regarde-les donc bien ces apatrides, toi qui as la chance de savoir où sont ta maison et ton pays, toi qui à ton retour de voyage trouves ta chambre et ton lit prêts, qui as autour de toi les livres que tu aimes et les ustensiles auxquels tu es habitué. Regarde-les bien, ces déracinés,

toi qui as la chance de savoir de quoi tu vis et pour qui, afin de comprendre avec humilité à quel point le hasard t'a favorisé par rapport aux autres. Regarde-les bien, ces hommes entassés à l'arrière du bateau et va vers eux, parle-leur, car cette simple démarche, aller vers eux, est déjà une consolation ; et tandis que tu leur adresses la parole dans leur langue, ils aspirent inconsciemment une bouffée de l'air de leur pays natal et leurs yeux s'éclairent et deviennent éloquents.

Telle est bien en effet notre nature : tout le mal qui a lieu ici-bas, nous en sommes informés. Chaque matin, le journal nous lance en pleine figure son lot de guerres, de meurtres et de crimes, la folie de la politique encombre nos pensées, mais le bien qui se fait sans bruit, la plupart du temps nous n'en savons rien. Or cela serait particulièrement nécessaire dans une époque comme la nôtre, car toute œuvre morale éveille en nous par son exemple les énergies véritablement précieuses, et chaque homme devient meilleur quand il est capable d'admirer avec sincérité ce qui est bien. »

Stefan Zweig, (1881-1942). Extrait de « La maison des mille destins » (écrit en 1935), in Voyages, récits, Paris, Belfond, 2000, pp. 49-54.

Un texte tristement d'actualité.